



MAIRIE de
GENOUILLE
86250

05.49.87.10.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS,
Le Sept Décembre à 20 Heures 30,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Présents : , BOLLE Marie-Claire, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, NIQUET Sandra, TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy.

Absents excusés : BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, DELAGE Christelle

Pouvoirs : CHAUVEAU Philippe à BOLLE Marie-Claire

DELAGÉ Christelle à NIQUET Sandra

Secrétaire de séance : Sandra NIQUET

M. le Maire expose le projet d'Aménagement paysager et urbain du centre bourg, dont le coût définitif est de

-LOT 1-VRD =	371 479.70 € ht soit	445 775.64 € ttc
-tranche ferme :	309 160 .40 € ht soit	370 992.48 € ttc
-Avenant n° 1 :	<u>5 639.20 € ht soit</u>	6 767.04 € ttc
-Total tranche ferme :	314 799.60€ ht soit	377 759.52 € ttc
-tranche optionnelle	<u>56 380.10 € ht soit</u>	<u>67 565.12 € ttc</u>
TOTAL lot 1	371 479.70 € ht soit	445 775,64 € ttc

-LOT 2 -Espaces Verts= 30 832.40 € ht soit 36 998.88 € ttc

Ce projet bénéficie d'une subvention de l'ÉTAT au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) allouée en 2022.

Vu les coûts définitifs du marché, ce projet nécessite une nouvelle demande de subvention de l'État au titre de DETR/DSIL sur l'année 2024 pour complément de financement.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES	H.T	T.T.C	RECETTES	
Travaux			ÉTAT – DETR/DSIL	
Lot 1	371 180	445 776	(Année 2022)	89 879
Lot 2	30 833	36 999	Complément	68 802
			ÉTAT-Fonds vert	27 960
			Département	59 919
			Autres (CCCP)	29 960
			Autofinancement	125 493
Total	402 013	482 775		402 013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention complémentaire de l'État au titre de la DETR ou de la DSIL .

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 8 Décembre 2023

Le Maire,

Jean-Guy VALETTE

La secrétaire
Sandra NIQUET



AR Prefecture

086-218601045-20231207-D51_2023-DE
Reçu le 14/12/2023